

REGLEMENT

Préambule

Semaine européenne du Développement Durable : un événement majeur

Chaque année, le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Energie invite les entreprises, les associations, les services publics, les collectivités, les établissements scolaires, les citoyens à promouvoir, du 30 mai au 5 juin, les principes du développement durable. L'objectif de cette opération est de sensibiliser les acteurs des territoires aux enjeux du développement durable et inciter chacun à adopter des comportements plus responsables.

Une opération relayée par la CAN auprès des agents et des communes du territoire

Depuis 2011, la CAN organise pour la semaine du développement durable des manifestations à l'attention des agents et des élus communaux et communautaires, et apporte son soutien logistique pour l'organisation d'événements portés par les communes : visites de sites, conférences, interventions en milieu scolaire, sensibilisation, ... En 2015, pour la 1^{ère} année, ce soutien s'est concrétisé par le lancement d'un appel à projet auprès des communes du territoire, permettant la création d'un programme communautaire de manifestations à l'attention du grand public.

Objet de l'appel à projets

Forte de cette première expérience, la CAN lance pour l'édition 2016 de la semaine européenne du développement durable (30 mai au 5 juin 2016) un nouvel appel à projets en direction des communes de son territoire, pour soutenir la dynamique territoriale autour du développement durable.

La thématique définie à l'occasion de cette semaine est la suivante : « *Biodiversité, énergie et climat* ».

L'action proposée devra favoriser la prise de conscience des enjeux de préservation de la biodiversité et de lutte contre les changements climatiques, et soutenir les changements de comportements.

Objectifs poursuivis par la CAN

- Soutenir les actions portées par les communes de la CAN

Cet appel à projet vise à créer une émulation territoriale autour du développement durable, et valoriser les actions exemplaires existantes et/ou nouvellement créées par les communes à travers le soutien de la CAN.

- Assurer le maillage du territoire :

La CAN retiendra jusqu'à 12 projets, en veillant à assurer un maillage équilibré du territoire.

Vous souhaitez participer à la Semaine européenne du Développement Durable 2016 ?

Étape 1 : Planifiez du 30 mai au 5 juin 2016 un événement s'inscrivant dans la thématique 2016 définie par la CAN : « Biodiversité, énergie et climat »

Vous êtes libre de proposer un projet couvrant aussi bien le **fonctionnement / l'organisation de la collectivité** (exemple : organisation d'une formation à l'attention des agents communaux), **que le territoire de la commune** (exemple : organisation d'une exposition à destination du grand public).

Tous les projets candidats devront respecter les conditions d'éligibilité suivantes :

- S'inscrire dans la thématique 2016
- Porter :
 - o Soit sur une **action existante en vue de la pérenniser ou la renforcer**
 - o Soit faire l'objet **d'une action nouvelle**
- Etre programmée pendant la Semaine européenne du Développement Durable 2016 (du 30 mai au 5 juin 2016)

Les communes candidates ont la possibilité de proposer un projet en partenariat avec une ou plusieurs autres communes du territoire communautaire

Étape 2 : Faites-nous connaître votre projet, en remplissant le dossier ci-joint et en le transmettant à la Mission Développement Durable avant le 29 janvier 2016.

Veillez à expliquer clairement et précisément les objectifs du projet, le pilotage mis en place pour son organisation et le planning de réalisation. Un plan de financement devra impérativement être joint au dossier. Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.

Le projet devra être transmis avant la date butoir (29 janvier 2016) :

- Par mail : veronique.prunotto@agglo-niort.fr
- ou par courrier (le cachet de la poste faisant foi) :

**CAN – Mission Développement Durable
140 rue des Equarts CS 28770
79027 NIORT cedex**

Les 12 premiers dossiers reçus seront les 12 dossiers instruits, sous réserve de respecter les conditions d'éligibilités définies dans l'étape 1.

Étape 3 : Le dossier sera instruit par les services de la CAN et les résultats communiqués aux communes au plus tard le 5 février 2016.

Les 12 projets retenus seront communiqués par mail auprès des membres du Réseau développement durable des communes de la CAN, ainsi que des 45 mairies.

La Mission Développement Durable prendra ensuite contact par téléphone avec les lauréats de l'appel à projet.

Étape 4 : Les lauréats seront conviés mi-février 2016 à une réunion de travail avec les services de la CAN concernés pour partager le projet.

Les élus référents au développement durable des communes lauréates, ainsi que tout autre élu et/ou personnel de la commune, seront conviés à une réunion en présence des services de la CAN concernés par le projet, pour présenter l'action et son organisation, en vue d'arrêter les modalités de travail entre la CAN et les communes pour mettre en œuvre le projet.

Modalités d'accompagnement

12 dossiers, au maximum, sont admissibles. Les premiers dossiers reçus, sous réserve de respecter les conditions d'éligibilités définies dans l'étape 1, seront instruits.

Les communes dont les dossiers sont retenus, bénéficient de l'accompagnement des services de la CAN dans les domaines suivants :

- Participation financière à hauteur de 500 € maximum par projet
- Assistance à la réalisation d'un support de communication (affiches, flyers, invitations,...). Les frais d'impression restent à la charge des communes lauréates
- Assistance des services de la CAN dans l'organisation de l'événement (aide à la recherche de partenaires, aide logistique éventuelle de la mission développement durable pour la mise en place des animations,...)

Pour toutes informations concernant l'appel à projet :

- Clemence DIOT, Chargée de mission Développement Durable : 05.17.38.80.12 ou clemence.diot@agglo-niort.fr
- Véronique PRUNOTTO, Animatrice de l'Agenda 21 interne : 05.17.38.80.22 ou veronique.prunotto@agglo-niort.fr
- Béatrice GOUIN, Conseillère énergie : 05 17 38 80 11 ou beatrice.gouin@agglo-niort.fr